



GLOSSAIRE

Définitions opérationnelles

Greenov'i
vendredi 5 juillet 2024



Introduction

Un cadre de référence commun et dynamique au service d'actions cohérentes

Le Glossaire Greenov'i est un outil d'aide à la mise en œuvre du projet. Recensant un ensemble de définitions opérationnelles, il a été conçu afin d'apporter une clarification et une compréhension commune des termes mobilisés.

Le Glossaire vient en complément de la Charte verte. Alors que la Charte verte définit les principes du projet, les critères à respecter durant sa mise en œuvre et l'engagement de l'ensemble des parties prenantes, le Glossaire entend, quant à lui, expliciter et opérationnaliser ce cadre général.

L'outil a été imaginé de sorte à permettre la poursuite d'actions cohérentes et coordonnées, en interne comme en externe. Il vise à instaurer un cadre commun, afin que chacun puisse se conformer à la vision portée par Greenov'i et ses partenaires.

Réalisé en accord et en conformité avec la Stratégie nationale de transition écologique (SNTE)¹, cet outil entend contribuer à la réalisation des objectifs qui ont été fixés à l'horizon 2035-2050.

Fruit d'une réflexion collective, le Glossaire est envisagé comme un outil dynamique. En fonction de l'évolution du projet et des besoins exprimés, il est susceptible de connaître des modifications.

Un outil lisible structuré par thématique

Le Glossaire Greenov'i est constitué d'un sommaire, qui permet de visualiser l'ensemble des termes définis. Pour faciliter sa prise en main, chaque terme est directement accessible par un clic (*Ctrl+clic*).

Le document est divisé en plusieurs thématiques, au sein desquelles chaque terme est classé par ordre alphabétique pour permettre la lisibilité du glossaire :

-  Thématiques clés ;
-  Groupes cibles et bénéficiaires ;
-  Activités/actions principales ;
-  Enjeux transverses : genre et justice sociale.

¹ « [Stratégie nationale de transition écologique](#) », 2023.



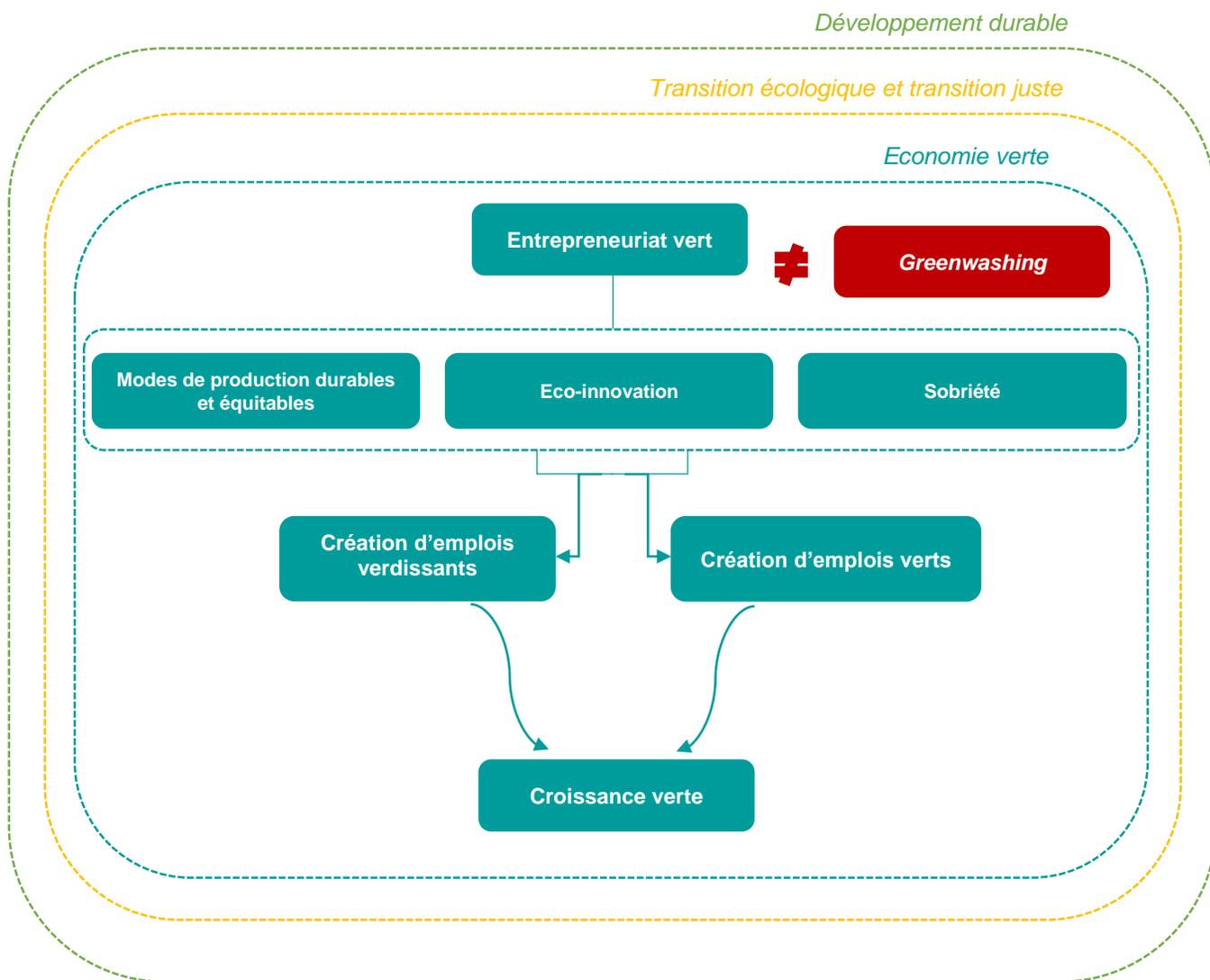
Sommaire

01 - THEMATIQUES CLES	3
CROISSANCE VERTE	3
DEVELOPPEMENT DURABLE	4
ECO-INNOVATION	4
ECONOMIE VERTE	4
EMPLOIS VERDISSANTS	5
EMPLOIS VERTS	5
ENTREPRENEURIAT VERT.....	5
GREENWASHING	6
MODES DE PRODUCTION DURABLES ET EQUITABLES.....	6
SOBRIETE	6
TRANSITION ECOLOGIQUE.....	6
TRANSITION JUSTE	7
02 - GROUPES CIBLES ET BENEFICIAIRES	8
ACTEURS DU FINANCEMENT	8
ECO-ENTREPRISE.....	8
ENTREPRENEUR.SE VERT.E	9
ENTREPRISE « CLASSIQUE » DESIREUSE D'AMELIORER SES PROCESSUS DE PRODUCTION VERS DES MODES DE PRODUCTION PLUS DURABLES ET EQUITABLES	9
ENTREPRISE VERTE.....	10
INVESTISSEMENT A IMPACT	11
PARTENAIRES SOUTENUS	12
TIERS	12
03 - ACTIVITES/ACTIONS PRINCIPALES.....	13
ACTION DE SENSIBILISATION	13
ACTION DE VALORISATION.....	13
ASSISTANCE TECHNIQUE (AT).....	13
OUTIL PEDAGOGIQUE	13
RENFORCEMENT DE CAPACITES	14
SOUTIEN (FINANCIER ET TECHNIQUE) A DESTINATION DES ENTREPRENEURS VERTS	14
04 - ENJEUX TRANSVERSES : GENRE ET JUSTICE SOCIALE	16
GENRE ET PROMOTION DE L'EGALITE DES GENRES	16
INTERSECTIONNALITE	16
JUSTICE SOCIALE	16



01 - Thématiques clés

Schéma 1 – Articulation des thématiques clés



Croissance verte

Croissance qui **promeut à la fois les objectifs de croissance économique et l'intégration des aspects sociaux et environnementaux** pour répondre aux défis majeurs. Contrairement au modèle traditionnel de l'économie, la croissance verte est un processus d'amélioration de la qualité de la croissance². Comptablement, la croissance verte correspond à la différence entre la croissance économique telle qu'elle

² Offre technique, Greenov'i, 2022.



est chiffrée traditionnellement et le coût de la dégradation de l'environnement, exprimés tous les deux en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB).

Développement durable

Selon le rapport Brundtland, un développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs³.

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations Unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

La notion de justice sociale – qui est définie dans la section 4 - est donc essentielle pour comprendre pleinement ce concept.

Concrètement, un développement durable est celui qui assure simultanément la **parfaite conciliation entre les impératifs économiques, sociaux et environnementaux**.

Eco-innovation

Toute forme d'innovation (technologique et non technologique) qui crée des opportunités commerciales et présente des avantages pour l'environnement, en prévenant ou en réduisant l'impact de celles-ci ou en optimisant l'exploitation et l'efficacité des ressources. L'éco-innovation est étroitement liée à la manière dont sont utilisées les ressources naturelles, aux modes de production et de consommation, ainsi qu'aux concepts d'éco-efficacité et d'éco-industrie. Deux définitions de l'éco-innovation coexistent :

- Une **définition technique** – éco-industrie – représentant l'innovation technologique comme les stations de dessalement d'eau alimentées par l'énergie solaire en Tunisie, qui fournissent de l'eau potable tout en réduisant les émissions de carbone ;
- Une **définition plus large**, portant une attention à l'innovation sociale, à l'économie circulaire et à l'économie responsable⁴, telle que les coopératives agricoles écologiques en Tunisie, qui promeuvent l'agriculture durable et renforcent l'économie locale.

Economie verte

Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'économie verte est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources⁵.

L'économie verte regroupe deux types d'activités, tout comme l'entrepreneuriat vert (cf. définition Entrepreneuriat vert) :

- Les **activités classiques favorables à l'environnement**, réalisées avec des procédés moins polluants ou moins consommateurs d'énergie et/ou de ressources naturelles, sans pour autant que la protection de l'environnement ne soit une finalité première (aussi nommées « activités vertes périphériques ») ;

³ « Notre avenir à tous », Rapport Brundtland, 1987.

⁴ Offre technique, Greenov'i, 2022.

⁵ PNUE, 2011.



- Les **éco-activités**, qui produisent des biens ou services dont la finalité est la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles.

Emplois verdissants

Métiers classiques dont la finalité n'est pas environnementale, mais qui intègrent de nouvelles compétences pour **prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale**. Par exemple, est considéré comme un emploi verdissant un agriculteur dont la production est biologique.

Emplois verts

Emplois décents⁶ qui **contribuent à la préservation et à la restauration de l'environnement**, soit dans les secteurs traditionnels, à l'instar de l'industrie manufacturière, de l'agriculture, du tourisme ou de la construction, soit dans de nouveaux secteurs verts et émergents, à l'instar des énergies renouvelables⁷.

Ce sont des emplois dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser et/ou corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement. Ils permettent, notamment, d'améliorer l'utilisation efficace de l'énergie, des ressources naturelles, et des matières premières, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, de minimiser les déchets et la pollution, de protéger et de restaurer les écosystèmes ou encore de contribuer à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Les entreprises vertes sont d'importantes pourvoyeuses d'emplois verts.

Entrepreneuriat vert

Processus permettant l'émergence d'entreprises créatrices de valeur qui contribuent au développement durable du système socio-écologique à l'échelle nationale. L'entrepreneuriat vert contribue à l'atténuation des défaillances du marché ayant trait à l'environnement, à travers l'exploitation de potentielles opportunités rentables.

Il englobe les activités économiques, technologies, produits et services moins polluants qui visent à réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte écologique, minimiser la pollution et économiser les ressources. La clé de l'entrepreneuriat vert est la capacité d'une entreprise à innover et à développer des biens et des services sobres en ressources naturelles et à faibles impacts environnementaux et climatiques. Les opportunités de l'entrepreneuriat vert sont multiples et concernent les principaux secteurs d'activité, notamment l'agriculture, l'énergie, l'industrie, le tourisme, le transport, le bâtiment ou l'urbanisme.

L'entrepreneuriat vert permet de favoriser les circuits courts de commercialisation et les modes de production plus intégrés. Il permet, également, de valoriser les savoir-faire et les produits locaux en promouvant le développement local et la création d'emplois durables et inclusifs⁸.

⁶ Par travail décent, il faut entendre la possibilité de trouver un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, la liberté pour les travailleurs de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances pour les hommes et les femmes. Les entreprises vertes doivent proposer des emplois verts décents.

⁷ « [Emplois verts](#) », OIT.

⁸ Offre technique, Greenov'i, 2022.



De l'entrepreneuriat vert découle une amélioration du bien être humain et de l'équité sociale, en plus d'une réduction des risques environnementaux. Par conséquent, l'entrepreneuriat vert s'inscrit dans une démarche écologique et responsable.

Le projet Greenov'i s'appuie sur une définition à double sens de l'entrepreneuriat, basée sur deux approches définies par l'OCDE :

- **Une approche par la production** : l'entrepreneuriat vert équivaut à lancer une activité verte, autrement dit à produire un bien ou un service écologique, qui agit en faveur de l'environnement (Composante 1).
- **Une approche par les processus** : l'entrepreneuriat vert consiste à verdir le mode de production d'un bien ou d'un service (Composante 2).

Greenwashing

Pratique trompeuse consistant à **se donner une image écologique sans actions concrètes à la clé**. Cette stratégie vise souvent à améliorer la réputation environnementale d'une entreprise ou d'un produit, sans réel engagement en faveur de la durabilité⁹.

Modes de production durables et équitables

Production et utilisation de biens et services répondant aux besoins essentiels et contribuant à améliorer la qualité de vie, tout en minimisant l'utilisation des ressources naturelles, les matières toxiques et les émissions de déchets et de polluants, tout au long du cycle de vie, de façon à ne pas mettre en danger les besoins des générations futures¹⁰.

Les modes de production des entreprises vertes soutenues par Greenov'i sont des modes de production respectueux de l'environnement (ils s'inscrivent dans une démarche de transition écologique), **mais également respectueux de la justice sociale et de genre**. Tout au long de la chaîne de production, les entreprises vertes sont encouragées à générer un impact social positif, en veillant au respect de l'égalité des genres, à la valorisation des jeunes âgées de 18 à 35 ans et à l'intégration renforcée des régions intérieures tunisiennes.

Sobriété

Démarche volontaire visant à réduire les consommations d'énergie, de ressources naturelles, de matières premières ainsi que les émissions de gaz à effet de serre par des changements de comportement, de modes de vie et d'organisations collectives. Levier essentiel dans l'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux, la sobriété promeut le fait de consommer moins et de consommer mieux¹¹.

Transition écologique

Concept qui vise à **mettre en place un nouveau modèle économique et social de manière à répondre aux enjeux environnementaux de notre siècle**. Opérant à tous les niveaux, la transition écologique se réfère à l'instauration d'un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler, de se déplacer, et de vivre ensemble pour faire face au changement

⁹ Charte verte, Greenov'i, 2023.

¹⁰ Symposium d'Oslo sur la consommation et la production durables (CPD), Ministère norvégien de l'Environnement, 1994.

¹¹ Offre technique, Greenov'i, 2022.



climatique et à la raréfaction des ressources naturelles. La transition écologique englobe la **transition énergétique** - l'ensemble des transformations du système de production, de distribution et de consommation d'énergie effectuées sur un territoire dans le but de le rendre plus écologique - mais également la **transition industrielle** ou encore la **transition agro-alimentaire** ainsi que toute autre transition dans des **secteurs consommateurs en ressources naturelles** comme le tourisme, le bâtiment et bien d'autres.

Transition juste¹²

Selon l'Organisation International du Travail (OIT), la transition juste consiste à **rendre l'économie plus verte d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive que possible** pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté.

12. « [Parvenir à une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous](#) », Bureau international du Travail, 2023.



02 - Groupes cibles et bénéficiaires

Acteurs du financement

Diversité d'acteurs, parmi lesquels nous retrouvons :

- Les **acteurs publics ou parapublics** disposant de mécanismes de financement et de fonds dédiés à l'économie verte ;
- Les **fonds d'investissement et d'amorçage privés à impact**, qui soutiennent le financement des PME et startups et investissent pour une croissance et un développement de ces entreprises ;
- Les **Business Angels**, des réseaux d'investisseurs qui appuient financièrement les entreprises innovantes à la recherche de capitaux pour faire aboutir leurs projets ou les résultats de leurs recherches ;
- Les **acteurs bancaires et institutions de microfinance** qui octroient des prêts aux projets d'entrepreneuriat vert, de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire.

Les acteurs du financement du secteur privé sont essentiels dans un contexte où l'accès au financement reste un enjeu majeur pour les entreprises vertes, notamment en raison de mécanismes peu adaptés et d'une méconnaissance de l'écosystème¹³.

Il s'agit d'un groupe cible principal du projet Greenov'i, en particulier de la Composante 1. Les bénéficiaires ci-dessous sont autant d'acteurs du financement soutenus dans le cadre du projet :

- La structure chargée de la gestion du dispositif de financement de la *Greentech* (outil financier hybride avance remboursable/subvention, outil financier 100% avance remboursable) (A1) ;
- Les structures intermédiaires subventionnées qui développent des dispositifs de financement (subventions, prêts d'honneur, vouchers) à destination des éco-entrepreneurs (A2) et ;
- Les institutions financières (acteurs de l'investissement, acteurs bancaires et microfinance, fonds à impact) bénéficiaires d'une assistance technique pour investir plus efficacement dans la finance verte (A3).

Eco-entreprise

Entreprise verte qui commercialise une solution (produits, services...) visant explicitement à prévenir, réduire ou mesurer les atteintes des activités humaines sur l'environnement. Une éco-entreprise se positionne du côté de l'offre de biens et services environnementaux.

L'offre de biens et services verts doit servir à répondre à un ou plusieurs des enjeux suivants :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Utilisation durable et protection des ressources naturelles aquatiques et marines ;
- Transition vers une économie circulaire ;
- Prévention et réduction de la pollution ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

¹³ Offre technique, Greenov'i, 2022.

Cette définition concerne des entreprises exerçant dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'artisanat, de manière transversale avec une palette très large de métiers. A titre d'exemple, les entreprises du recyclage, des énergies renouvelables, de la mesure de la qualité de l'air ou du traitement des déchets peuvent être affiliées aux éco-entreprises.

En outre, une éco-entreprise doit tenir compte des enjeux de genre et de justice sociale dans ses activités et/ou son organisation.

Comme explicité par le schéma 2 ci-dessous, une entreprise est considérée comme une éco-entreprise, si elle remplit les **4 critères** suivants :

1. **L'existence légale** : L'entreprise doit être légalement constituée en tant qu'entité économique, adoptant l'une des formes juridiques existantes en Tunisie (SA, SUARL, association, etc.) ;
2. **La présence sur le marché** : L'entreprise doit être active sur le marché, fournissant effectivement des biens ou des services.
3. **La proposition de biens ou services verts** : Elle propose des produits ou des services explicitement conçus pour être respectueux de l'environnement, en utilisant elle-même des processus écologiques à chaque étape du cycle de vie du produit ou service (conception, production et fabrication, logistique et distribution, utilisation du produit, fin de vie et recyclage, etc.)
4. **La prise en compte des enjeux de genre et de justice sociale** : elle promeut l'égalité des genres et favorise une intégration renforcée des régions intérieures en Tunisie.

La distinction entre **un projet éco-entrepreneurial** et une **éco-entreprise** réside dans l'atteinte des critères de structuration juridique et de présence sur le marché, que l'éco-entreprise remplit par définition.

Entrepreneur.se vert.e

Individu porteur d'un projet vert ou d'une entreprise verte, selon la définition établie (cf. définition Entreprise verte).

L'objectif poursuivi par un.e entrepreneur.se vert est tourné vers la mise en place d'une économie respectueuse de l'environnement et des écosystèmes. Il/elle s'engage, aussi, à cultiver un entrepreneuriat empreint de durabilité économique, qui doit être en mesure de perdurer. Il/elle est, enfin, appelé à générer un impact social en contribuant, a minima, à une création d'emplois nette et positive et à la promotion de l'égalité des genres.

Entreprise « classique » désireuse d'améliorer ses processus de production vers des modes de production plus durables et équitables

Une entreprise (TPE, PME, ETI) **déjà implantée en Tunisie** dont la mission principale n'a pas pour but initial de prévenir, réduire ou de mesurer les atteintes des activités humaines sur l'environnement (contrairement à une éco-entreprise) mais qui est **désireuse d'améliorer ses processus de production vers des modes de production plus durables et équitables**. Autrement dit, il s'agit d'une entreprise souhaitant entamer une démarche de transition écologique.

Il s'agit du groupe cible de la Composante 2 du projet Greenov'i, notamment du dispositif de *GreenAssit et GreenBoost*.



Entreprise verte

Groupe cible – aussi appelé entreprise de l'économie verte - englobant à la fois les **éco-entreprises** (cf. définition Eco-entreprise), mais également les **entreprises « classiques »** (i.e., exerçant dans un secteur traditionnel) **qui ont amélioré leur processus de production vers des modes de production plus durables et équitables.**

N.B : selon cette définition, les entreprises bénéficiaires de la Composante 2, notamment du GreenAssist et du GreenBoost, pourront donc être considérées comme entreprises vertes après avoir bénéficié du dispositif.

Une entreprise (au sens d'entité juridique) verte peut ainsi être définie selon deux points de vue :

- **L'un concerne le résultat sous la forme de produits verts (biens ou services)** : l'entreprise propose des produits ou des services explicitement conçus pour être respectueux de l'environnement. On parle ainsi d'éco-entreprise (cf. définition Eco-entreprise). Par exemple, est considérée comme verte une entreprise de traitement des déchets ou d'énergie renouvelable.
- **L'autre concerne le processus vert (ou la production) d'une activité économique** : l'entreprise exerce dans un secteur traditionnel, offrant des produits ou des services « ordinaires », mais utilise des processus de production respectueux de l'environnement parmi les piliers énumérés ci-dessous. Par exemple, est considérée comme verte une entreprise qui fabrique des vêtements en utilisant du coton et des teintures organiques comme matières premières ; filtre ses eaux usées afin qu'elles soient réutilisées pour l'irrigation ; et installe des lampes LED (diodes électroluminescentes).

Comme explicité par le schéma 2 ci-dessous, une entreprise est considérée comme une entreprise verte si elle remplit les **4 critères** suivants :

1. **L'existence légale** : L'entreprise doit être légalement constituée en tant qu'entité économique, adoptant l'une des formes juridiques existantes en Tunisie (SA, SUARL, association, etc.) ;
2. **La présence sur le marché** : L'entreprise doit être active sur le marché, fournissant effectivement des biens ou des services ;
3. **La proposition de biens ou services verts et/ou l'utilisation de processus écologiques ou de technologies propres** qui limitent les effets négatifs de l'activité ;
4. **La prise en compte des enjeux de genre et de justice sociale** : elle promeut l'égalité des genres et favorise une intégration renforcée des régions intérieures en Tunisie.

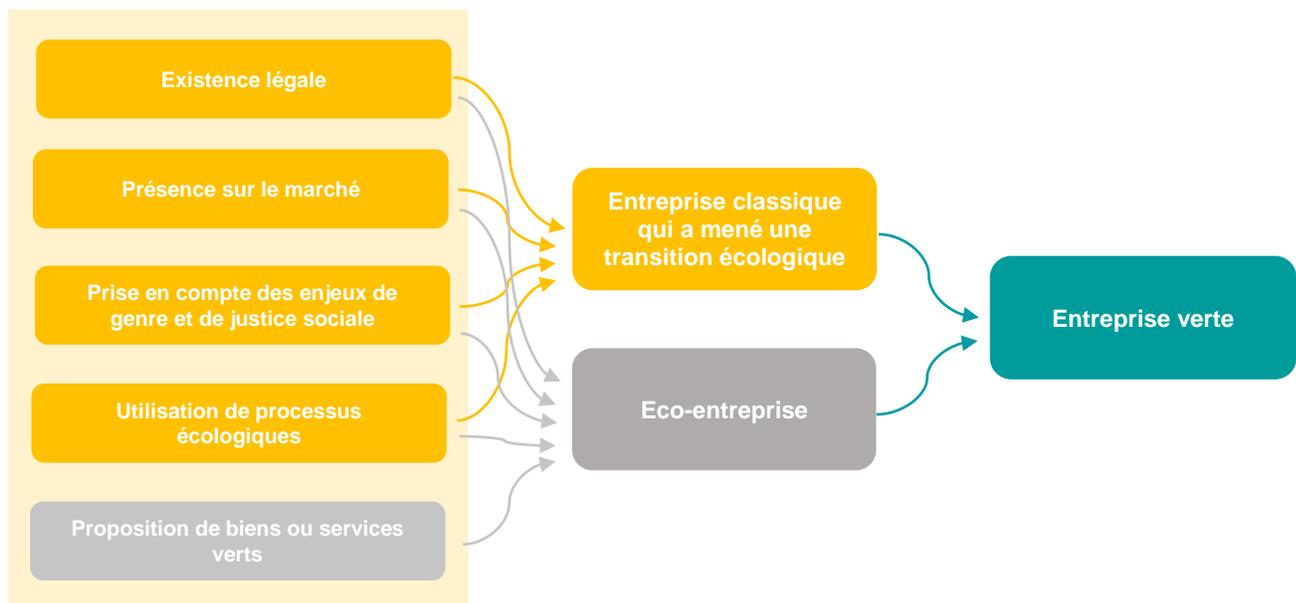
La distinction entre **un projet entrepreneurial vert** et une entreprise verte réside dans l'atteinte des critères de structuration juridique et de présence sur le marché, que l'entreprise verte remplit par définition.

Concernant les processus écologiques, les principaux piliers sur lesquels l'entreprise verte peut intervenir sont les suivants :

- **Recyclage et réduction des déchets** : réduire, réutiliser, recycler, séparer les déchets, éliminer de manière appropriée ;
- **Conservation de l'énergie et de l'eau** : économiser la chaleur et l'électricité, recycler l'eau, économiser l'eau, utiliser des équipements efficaces, utilisation uniquement si nécessaire, source à partir de sources renouvelables ;
- **Prévention de la pollution** : utiliser des équipements faibles en émission, opérer efficacement, utiliser des matériaux dégradables ;

- **Approvisionnement vert** : procurer des matériaux/produits respectueux de l'environnement et locaux, choisir des fournisseurs qui essayent d'être écologiques ;
- **Distribution verte** : éviter le transport vers des endroits lointains, utiliser le moyen de transport le plus durable, choisir des distributeurs qui essayent d'être écologiques.

Schéma 2 – Entreprise verte



Investissement à impact

Selon le Global Impact Investing Network (GIIN), un investissement à impact est un **investissement réalisé avec l'intention de générer un retour positif, ayant un impact social et environnemental mesurable, tout en assurant un rendement financier**. Un investissement à impact peut être considéré comme l'utilisation de tous types d'outils financiers répondant à ces critères :

- **L'intentionnalité** : la recherche explicite d'un impact social ou environnemental positif ;
- **L'additionnalité** : l'engagement et la contribution (financière ou extra-financière) de l'investisseur permettant à l'entreprise bénéficiaire des fonds de maximiser son impact social ou environnemental ;
- **La mesurabilité** : la mesure de l'impact reposant sur la mise en place d'objectifs sociaux ou environnementaux, d'un suivi des résultats et d'un processus continu d'évaluation.

Généralement, l'investissement à impact se traduit par des **investissements à moyen ou long terme**.

Les structures financées par les investisseurs à impact sont des organisations générant un fort impact social ou environnemental et dont la recherche de celui-ci est un objectif prioritaire, au cœur de la stratégie de la structure. S'il est à penser que les entreprises de l'ESS sont les principales bénéficiaires de ces investissements, certains investisseurs ou fonds à impact social acceptent également des entreprises commerciales hors statut ESS.

L'investissement à impact est au stade du développement en Tunisie, notamment via des fonds d'investissement entièrement dédiés à l'impact. Ces fonds à impact ont pour objet d'investir les liquidités de leurs clients (entreprises, banques, organismes publics, etc.) dans des projets à fort impact social ou environnemental, suivant les principes de l'investissement à impact¹⁴.

Partenaires soutenus

Acteurs de l'économie verte – opérant en Tunisie – qui agissent en tant **qu'intermédiaires et catalyseurs de financement pour les entrepreneurs verts**, en bénéficiant de fonds délégués par Greenov'i. Cela comprend :

- Le partenaire gestionnaire du dispositif de financement de la *Greentech* (Composante 1 – A1) ;
- Les structures d'accompagnement subventionnées, après avoir été sélectionnées dans le cadre d'appels à projets (incubateurs, accélérateurs, espaces de *coworking* et associations dédiés aux développements de l'entrepreneuriat vert, initiatives du secteur privés telles que les fondations, les réseaux d'entrepreneurs) (Composante 1 – A2) ;
- Les partenaires de mise en œuvre des projets de développement durable cofinancés (Composante 2 – A2).

Il s'agit également des **partenaires appuyés pour l'organisation d'évènements** de sensibilisation à l'éco-entrepreneuriat et/ou à la transition écologique.

Tiers

Bénéficiaires finaux du projet, c'est-à-dire les entrepreneurs ou porteurs de projet verts ou désireux de l'être.

¹⁴ Offre technique, Greenov'i, 2022.



03 - Activités/actions principales

Action de sensibilisation

Action visant à **rendre réceptif un individu ou un groupe d'individus à quelque chose dont il ne manifeste pas d'intérêt particulier**. Une action de sensibilisation entend accompagner un changement. Elle peut s'exercer en interne comme en externe, s'adresser à une diversité d'acteurs, et prendre des formes variées, allant du plaidoyer à l'organisation d'un évènement ponctuel.

Dans le cadre du projet Greenov'i, cela correspond à la fois aux :

- Actions de sensibilisation organisées ou co-organisées directement par Expertise France (ex : les sessions de sensibilisation au dispositif de *GreenAssist* et de *GreenBoost* ; le nettoyage du campus de l'INSTA pour sensibiliser aux enjeux climatiques) ;
- Actions de sensibilisation menées par les tiers (structures intermédiaires ou projets de développement durable cofinancés).

Action de valorisation

Action mettant en avant des initiatives entreprises. Elle peut passer par la promotion de ses auteurs, des bénéficiaires et cibles, et des résultats obtenus. Les actions de valorisation peuvent être menées en interne comme en externe, s'adresser à une diversité d'acteurs, et prendre des formes variées, allant de la présentation de *success stories* à l'organisation d'évènements, en passant par l'invitation (dont le financement de la participation) d'entreprises vertes à des salons internationaux.

A noter qu'une action de sensibilisation peut être considérée comme une action de valorisation.

Assistance technique (AT)

Mode d'intervention permettant **d'appuyer les besoins d'un acteur sur une ou des compétences spécifiques à la suite de l'expression et de la formalisation** (par le biais de termes de référence - TdR) **d'un besoin** par ce dernier.

L'assistance technique (AT) apporte des connaissances et des savoir-faire adaptés aux réalités locales.

L'AT est menée par un consultant (ou consortium de consultants) expert du champ spécifique où se trouve le besoin de monter en compétences, qui délivre en fin de mission les livrables définis dans les TdR (stratégie, grille d'évaluation, module de formation, etc.).

Dans le cadre de l'activité de mise en place d'un mécanisme d'assistance technique auprès des institutions financières de l'économie verte (activité 3 de la Composante 1), un exemple d'assistance technique serait de définir une classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement en Tunisie.

L'AT est donc une forme possible de renforcement de capacités (cf. définition Renforcement de capacités).

Outil pédagogique

Support associé à une démarche et élaboré dans le but d'aider ou d'accompagner un public. Un support devient un outil pédagogique lorsqu'il est déployé dans le cadre d'une démarche visant à aider un

public à atteindre un objectif et/ou à résoudre une problématique. Il peut prendre la forme d'un podcast, d'une carte, d'un guide, d'un support de formation, etc.

Un outil pédagogique peut être proposé en ligne, on parle alors d'**outil digital**. Un outil digital permet de toucher un plus grand nombre d'individus, de diversifier les approches et de limiter les émissions de carbone et les coûts en réduisant les déplacements. Il existe une diversité d'outils digitaux (les MOOC, les plateformes, les webinaires...).

Greenov'i développera au moins quatre outils pédagogiques.

Renforcement de capacités

Processus de développement et de renforcement des compétences, instincts, processus et ressources dont les organisations et communautés ont besoin pour survivre, s'adapter et prospérer dans un monde en évolution permanente¹⁵.

Lorsqu'il est appliqué aux « organisations de la société civile » (OSC), le renforcement de capacités fait référence à un processus visant à améliorer les compétences, les ressources, les connaissances et les structures des organisations, afin de les rendre plus efficaces, plus résilientes et plus autonomes dans la réalisation de leurs missions et de leurs objectifs. Par exemple, le renforcement de capacités peut reposer sur le développement des stratégies de plaidoyer, le renforcement des capacités financières, la promotion de la collaboration et du réseautage, le développement de compétences en gestion, en collecte de fonds, en communication, en planification stratégique, en évaluation de l'impact ou en gestion des risques.

Dans Greenov'i, le renforcement de capacités se décline en différents niveaux.

D'un côté, Expertise France va directement mettre en œuvre les types de renforcement de capacités suivants :

- Le renforcement des capacités financières des tiers (structures intermédiaires subventionnées et projets de développement durable cofinancés) ;
- Les missions d'AT organisées et financées au profit des tiers ;
- Les missions d'AT organisées et financées pour le compte du CITET ;
- Le mécanisme d'AT développé pour les institutions financières ;
- Les diagnostics (eau, déchets, énergie) conduits et financés pour les entreprises, et menés par des bureaux d'études ou des experts indépendants (*Green Assist*) ;
- Le renforcement des capacités financières des entreprises « classiques » via le cofinancement de l'achat de matériel permettant de renforcer/amorcer une transition écologique (*Green Boost*).

De l'autre, les partenaires soutenus par Greenov'i (l'organisation gestionnaire du dispositif de financement de la *Greentech*, les structures intermédiaires subventionnées, les projets de développement durable cofinancés) **vont eux-mêmes mettre en œuvre des actions de renforcement de capacités** par le biais de leurs programmes d'accompagnement (formations, coaching/mentorat/soutien individuel, etc.) et de financement de l'entrepreneuriat vert.

Soutien (financier et technique) à destination des entrepreneurs verts

Appui financier et/ou technique à destination des entrepreneurs verts (cf. définition Entrepreneur vert) **réalisé par les partenaires soutenus ou directement par Expertise France** (par exemple, dans le cas du dispositif du *GreenAssist* et du *GreenBoost*)

¹⁵ « [Renforcement des capacités](#) », Nations Unies.



- **Financement d'entrepreneurs verts** : ce financement est encadré par un processus explicite avec des critères d'éligibilité et de sélection fixés et est formalisé dans le cadre d'un contrat de financement - à des entrepreneurs verts. Il peut prendre la forme de :
 - o **Subventions** : aides financières directes à une entreprise ;
 - o **Prêts d'honneur** : prêt à la personne, sans garantie, avec une période de grâce avant le début des remboursements sans intérêts demandés ;
 - o **Avances remboursables** : prêt à une entreprise, sans intérêts demandés, avec une période de grâce avant le début des remboursements, qui sont conditionnés à la réalisation d'objectifs prédéfinis ;
 - o **Vouchers** : achats directs effectués pour les entrepreneurs après expression et validation de leurs besoins, formalisés par un acte de cession.

A noter que le financement aux tiers exclut la prise en charge financière de frais (exemple : participation à un évènement) n'ayant pas fait clairement l'objet de l'expression et de la justification d'un besoin du tiers.

- **Appui technique aux entrepreneurs verts** : (i) programmes d'accompagnement à l'éco-entrepreneuriat proposés par les structures intermédiaires ou (ii) programmes d'accompagnement à la transition écologique développés par les projets de développement durable cofinancés ou (iii) les diagnostics environnementaux (eau, déchet, énergie) proposés par Expertise France (*GreenAssit*)

L'appui technique peut prendre des formes variées, en incluant par exemple des formations collectives, du soutien individuel sous forme de mentorat ou de coaching, et l'organisation d'événements. Les actions de type sensibilisation, conférence/séminaire d'une très courte durée (<1 journée) ne seront pas comptabilisées comme un appui technique.



04 - Enjeux transverses : genre et justice sociale

Genre et promotion de l'égalité des genres

Construction socioculturelle des rôles masculins et féminins et des rapports entre les hommes et les femmes. Alors que « sexe » fait référence aux caractéristiques biologiques, le genre décrit des fonctions sociales assimilées et inculquées culturellement. En tant que résultat des relations de pouvoir présentes dans une société, sa conception est dynamique et diffère selon le contexte (évolution du temps, environnement, différences culturelles etc.)¹⁶.

Dans cette optique, **Greenov'i adopte une approche transversale visant à promouvoir l'égalité des genres.**

Les **entrepreneurs verts** soutenus sont encouragés à générer un impact social positif, en favorisant l'égalité des genres au sein de l'organisation (i.e. au niveau structurel). Cela peut se traduire par des politiques de recrutement inclusives, d'équité salariale, de promotion basée sur le mérite, d'équilibre entre vie professionnelle/privée, de présence accrue de femmes aux postes de direction ainsi que dans l'actionnariat, et d'une politique de tolérance zéro envers le harcèlement.

De plus, la collecte de **données désagrégées par genre des entrepreneurs verts** soutenus par les **tiers financés** par Greenov'i facilitera l'évaluation de l'inclusivité des initiatives de ces partenaires. De même, la **collecte de données sur le genre des dirigeants des tiers financés** par le projet permettra de suivre cette dimension.

Cette approche de genre pourra être affinée tout au long du projet en prenant en considération d'autres aspects pertinents (par exemple, via un appui aux tiers dans le renforcement/développement de leurs propres politiques RH selon une optique genre).

Intersectionnalité

Prise en compte du **cumul de plusieurs facteurs d'inégalités ou de discriminations**. Adopter une approche inter-sectionnelle permet d'analyser la manière dont les différents systèmes d'oppression s'articulent et se renforcent mutuellement. Dans l'action climatique, la mobilisation d'une « loupe » inter-sectionnelle peut aider à éviter et/ou à exacerber les injustices (notamment les risques climatiques accrus pour les groupes les plus marginalisés). L'intégration de cette approche permet de comprendre et de traiter ces privilèges et oppressions ensemble afin de construire un avenir plus juste et plus inclusif.

Greenov'i adopte une approche inter-sectionnelle à travers la prise en compte des enjeux de genre et de justice sociale.

Justice sociale

Principe politique et moral fondé sur **l'égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde et sans discrimination.**

Dans le cadre de Greenov'i, la justice sociale est prise en compte par le biais :

- D'une **intégration renforcée des régions intérieures** de la Tunisie ;
- De la promotion d'un impact spécifique sur les **jeunes populations âgées de 18 à 35 ans.**

¹⁶ « [Qu'est-ce que le genre ?](#) », MONUSCO.

Les tiers et les entrepreneurs verts soutenus sont encouragés à mener des actions visant à :

- Stimuler l'emploi et à avoir un impact sur les **zones de développement régional prioritaires** et les **zones de développement régional du 2^{ème} groupe**¹⁷ du pays ;
- Développer des initiatives qui offrent des opportunités de développement professionnel et personnel pour les jeunes.

Ci-dessous, les délégations classées respectivement en zones de développement régional prioritaire et en zones de développement régional du 2^{ème} groupe par gouvernorat¹⁸ :

- **Béja**
 - o 2 zones de développement régional prioritaire : Nefza et Amdoun ;
 - o 6 zones de développement régional du 2^{ème} groupe : Béja Nord, Béja Sud, Teboursouk, Tibar, Testour et Goubellat.
- **Bizerte**
 - o 1 zone de développement régional prioritaire : Sedjnane ;
 - o 2 zones de développement régional du 2^{ème} groupe : Djoumine et Ghézala.
- **El Kef**
 - o 11 zones de développement régional prioritaire : Kef Ouest, Kef Est, Nebeur, Sakiet Sidi Youssef, Tajerouine, Kalaât Senan, Kalaât Khasba, Djerissa, El Ksour, Dahmani et Es-Sers.
- **Gabes**
 - o 4 zones de développement régional prioritaire : El Hamma, Menzel El Habib, Nouvelle Matmata et Matmata ;
 - o 1 zone de développement régional du 2^{ème} groupe : Mareth.
- **Gafsa**
 - o 11 zones de développement régional prioritaire : Gafsa Nord, Gafsa Sud, Sidi Aich, El Ksar, Oum El Araies, Redeyef, Metlaoui, Mdhila, El Guetar, Belkhir et Sned.
- **Jendouba**
 - o 9 zones de développement régional prioritaire : Jendouba, Jendouba Nord, Bou Salem, Tabarka, Ain Draham, Fernana, Ghardimaou, Oued Meliz et Balta Bou Auane.
- **Kairouan**
 - o 2 zones de développement régional prioritaire : Oueslatia et El Alâa ;
 - o 9 zones de développement régional du 2^{ème} groupe : Kairouan Nord, Kairouan Sud, Echebika, Sbikha, Haffouz, Hajeb El Ayoun, Nasrallah, Ehrarda et Bouhajla.
- **Kasserine**
 - o 13 zones de développement régional prioritaire : Kasserine Nord, Kasserine Sud, Ezzouhour, Hassi El Frid, Sbeitla, Sbiba, Djedeliane, El Ayoun, Thala, Hidra, Foussana, Feriana et Mejel Bel Abbé.
- **Kebili**

¹⁷ Zones bénéficiant d'avantages spécifiques accordés par l'Etat au titre du développement régional. La liste de ces zones est définie par le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines de Tunisie.
« [Zones de développement régional](#) », Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII), 2024.

¹⁸ Dernière actualisation : avril 2024.

- 6 zones de développement régional prioritaire : Kébili Sud, Kébili Nord, Souk El Ahad, Douz Nord, Douz Sud et El Faouar.
- **Mahdia**
 - 4 zones de développement régional du 2^{ème} groupe : Chorbane, Essouassi, Hébira et Ouled Chamekh.
- **Medenine**
 - 4 zones de développement régional du 2^{ème} groupe : Médenine Nord, Médenine Sud, Ben Guerdane et Sidi Makhlouf.
- **Sfax**
 - 1 zone de développement régional prioritaire : Kerkennah ;
 - 2 zones de développement régional du 2^{ème} groupe : Bir Ali Ben Khalifa et Menzel Chaker.
- **Sidi Bouzid**
 - 7 zones de développement régional prioritaire : Bir El Hafey, Sidi Ali Ben Aoûn, Menzel Bouzaïenne, Jilma, Cebalet Ouled Asker, Meknassy et Souk Jedid ;
 - 5 zones de développement régional du 2^{ème} groupe : Sidi Bouzid Ouest, Sidi Bouzid Est, Mezzouna, Regueb et Ouled Haffouz.
- **Siliana**
 - 7 zones de développement régional prioritaire : Siliana Nord, Siliana Sud, Bou Rouis, Bargou, Makthar, Er-Rouhia et Kesra ;
 - 4 zones de développement régional du 2^{ème} groupe : Bou Arada, Gaâfour, El Krib et El Aroussa.
- **Tataouine**
 - 7 zones de développement régional prioritaire : Tataouine Nord, Tatatouine Sud, Bir Lahmar, Smar, Ghomrassen, Dhehiba et Remada.
- **Tozeur**
 - 5 zones de développement régional prioritaire : Tozeur, Degach, Tameghza, Nefta et Hazoua.
- **Zaghuan**
 - 1 zone de développement régional prioritaire : En-Nadhour.
 - 3 zones de développement régional du 2^{ème} groupe : Ez-zeriba, El Fahs et Saouaf.

Les délégations de Béja, Sfax, Sousse, Zaghuan et Bir M'chergua sont classées en zone de développement régional du 1^{er} groupe. Monastir, Nabeul et les gouvernorats du Grand Tunis (Ariana, Tunis, Manouba, Ben Arous) ne sont, quant à eux, pas couverts par les avantages octroyés par l'Etat au titre du développement régional.

A travers un soutien à l'entrepreneuriat vert en Tunisie, le projet Greenov'i encourage, notamment, des projets en faveur d'une justice climatique. Elle vise à garantir à tous les individus, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur statut socio-économique, une jouissance équitable de l'environnement. Elle reconnaît, également, le fait que les individus n'ont pas la même capacité à faire face au changement climatique.

Les actions en faveur de la justice climatique et environnementale et de la justice sociale sont intrinsèquement liées. Les actions prises pour faire face au changement climatique ne doivent pas aggraver les inégalités existantes ni créer de nouvelles disparités. En soutenant un entrepreneuriat en faveur d'une justice climatique et environnementale, Greenov'i tente donc de contribuer à l'émergence et au développement de projets en faveur d'une justice sociale.

